

**PROVINCE DE QUÉBEC****VILLE DE SAINTE-CATHERINE****Le 9 octobre 2018**

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi neuvième jour du mois d'octobre deux-mille-dix-huit (2018)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que M. Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

286-10-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

287-10-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

288-10-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**----- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- .- M. Richard Favreau;
- .- Mme Carline Louis-Charles
- .- Mme Lise Dupras
- .- M. Jean-Serge Lacasse
- .- Mme Elaine Kerlegrand

**----- DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES ET DES DÉPARTS DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS**

La liste est déposée.

**----- DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF 2017-2018**

Dépôt est fait du document.

----- **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 5 OCTOBRE 2018**

Dépôt est fait du document.

289-10-18

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : information, alphabétisation, éducation et culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 20 au 27 octobre 2018, "Semaine des bibliothèques publiques" dans notre municipalité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

290-10-18

**APPUI À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD - RECHERCHE DE SOLUTIONS PERMANENTES ET DURABLES À LA CONGESTION DE L'A-30**

CONSIDÉRANT que l'A-30 est un lien névralgique non seulement pour la Rive-Sud, mais pour l'ensemble de la grande région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que l'A-30 contribue à l'économie québécoise par son rôle incontournable pour le transport de marchandises;

CONSIDÉRANT que l'A-30 est déjà à saturation complète et souffre de congestion chronique;

CONSIDÉRANT qu'avec l'arrivée imminente du réseau express métropolitain, les chantiers en cours et projets futurs, comme le nouveau pont Champlain, la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le projet de développement du port de Montréal à Contrecoeur, la congestion ne fera qu'augmenter au cours des prochaines années;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que la Ville de Sainte-Catherine s'engage à continuer ses actions pour faire pression auprès des instances gouvernementales afin de mettre en place des solutions permanentes et concrètes pour décongestionner l'A-30 et améliorer de façon substantielle le transport des personnes et des marchandises sur cette artère.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

## 291-10-18 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CAMPAGNE CENTRAIDE 2018

CONSIDÉRANT que le rôle de la municipalité n'est pas de disposer de ressources pour aider directement des citoyens au prise avec des problèmes de toute nature ;

CONSIDÉRANT que ces citoyens sont généralement référés à des organismes de Centraide;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser une contribution financière de 400\$ auprès de Centraide dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

Que le trésorier soit et est par la présente, autorisé à verser ce montant.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

## 292-10-18 PARTICIPATION DES ÉLUS - AGORA MÉTROPOLITAINE

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'une la troisième édition de l'Agora Métropolitaine, les 18 et 19 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates ainsi que monsieur le conseiller Michel LeBlanc de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

## 293-10-18 PARTICIPATION D'UN ÉLU - CÉLÉBRATION DES 50 ANS DU 47E GROUPE SCOUT ST-CONSTANT ET STE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue de la soirée du 50e anniversaire du 47e Groupe Scout St-Constant et Ste-Catherine, le 13 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à monsieur le conseiller Michel Béland de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que celui-ci soit et est par la présente, délégué à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

- 294-10-18 PARTICIPATION DES ÉLUS – INVESTIR ROUSSILLON 2018
- CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue de l'événement Investir Roussillon 2018, le 24 octobre 2018 à Châteauguay;
- CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Isabelle Morin ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc de participer à ladite activité;
- Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.
- Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- ADOPTÉE
- 295-10-18 PARTICIPATION D'UNE ÉLUE - INAUGURATION ORGANISME FUSIONNÉE (SFIM, CRE CHÂTEAUGUAY, CJE LA PINIÈRE)
- CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'une soirée d'inauguration de la nouvelle identité corporative issue de la fusion du Services et formation aux immigrants en Montérégie, du Club de recherche d'emploi Châteauguay/Brossard et du Carrefour jeunesse-emploi La Pinière, le 16 octobre 2018
- CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Julie Rondeau de participer à ladite activité;
- Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que celle-ci soit et est par la présente, déléguée à représenter la Ville de Sainte-Catherine.
- Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- ADOPTÉE
- 296-10-18 DEMANDE D'APPUI FINANCIER - ÉCOLE L'ODYSSÉE
- CONSIDÉRANT que l'école de L'Odysée est une école de Sainte-Catherine;
- CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les valeurs de nos politiques citoyennes par le développement social et l'accès à une alimentation saine;
- Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de verser 250\$ à l'école de L'Odysée pour les petits déjeuner des classes GADRP.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- ADOPTÉE

297-10-18 DÉPART À LA RETRAITE DE LA COORDONNATRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que Madame Suzanne Roy est à l'emploi de la Ville de Sainte-Catherine depuis le 10 juillet 1989;

CONSIDÉRANT que Madame Roy a quitté ses fonctions pour la retraite le 26 septembre dernier;

Il est résolu à l'unanimité de remercier sincèrement Madame Roy pour ses loyaux services au cours des 29 dernières années et lui souhaite de profiter au maximum de sa nouvelle vie de retraitée.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

298-10-18 DÉPART DE LA DIRECTRICE DE LA MAISON DES JEUNES ÉQUINOX

CONSIDÉRANT que Madame Véronique Marleau a occupé le poste de directrice de la maison des Jeunes Équinox pendant plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT que Madame Marleau a quitté ses fonctions le 22 septembre dernier pour relever de nouveaux défis;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de remercier sincèrement Madame Véronique Marleau pour son implication auprès des jeunes à titre de directrice de la maison des Jeunes Équinox et ce, pendant plus de 10 ans.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

299-10-18 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que le directeur des services financiers et administratifs sera absent pour une période temporaire;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail occasionné par l'absence du directeur;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de nommer madame Danielle Chevrette à titre de directrice des services financiers et administratifs pour la durée de l'absence du directeur, et ce jusqu'au retour au travail du titulaire de la fonction. Pour la durée de l'intérim les conditions de travail modifiées sont établies selon les paramètres du code des conditions de travail des employés cadres.

Que de plus, madame Danielle Chevrette soit autorisée à effectuer, signer et autoriser les transactions bancaires pour l'ensemble des comptes de la Ville à la caisse Desjardins des Berges de Roussillon et agir à titre d'administratrice principale pour ACCES D'AFFAIRES – Ville de Sainte-Catherine durant la durée de l'intérim ou lorsque le trésorier est absent.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

- 300-10-18 RÉVISION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- CONSIDÉRANT l'analyse de la directrice du service et la présentation de celle-ci ;
- Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de réviser l'organigramme du Service aménagement du territoire et développement économique, selon les recommandations présentées le 9 octobre 2018.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- ADOPTÉE
- 301-10-18 RETRAIT D'UN EMPLOYÉ À LA BANQUE DE SURNUMÉRAIRES
- CONSIDÉRANT les insatisfactions constatées;
- CONSIDÉRANT que la directrice du service a consacré beaucoup d'efforts pour gérer la performance de l'employé et que malgré ceux-ci l'employé n'a pas été en mesure de rencontrer toutes les attentes;
- CONSIDÉRANT les besoins du service;
- Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de retirer de l'employé no. 707 de la banque de surnuméraires – conseiller en aménagement. Que les dispositions requises par la loi soient appliquées pour la fin d'emploi.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- ADOPTÉE
- 302-10-18 AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE - RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE "ÉNONCÉ DU COEUR ENVERS LA FAMILLE ET LES AINÉS"
- CONSIDÉRANT que notre politique familiale « L'Énoncé du cœur envers la famille et les aînés » est éligible à une révision;
- CONSIDÉRANT le « Programme de soutien financier aux politiques familiales destiné aux municipalités, aux MRC et aux communautés autochtones » et la possibilité de recevoir une subvention d'un montant maximum de 9 000\$ et ce jusqu'à un maximum de 50% des dépenses admissibles;
- Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que madame Laurence-Thalie Oberson, directrice du service Sports, culture, loisirs et vie communautaire, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire à la demande de subvention 2017-2018.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- ADOPTÉE

303-10-18 DÉMARCHES CONCERNANT LE 3945 ROUTE 132 INCLUANT LES LOTS NUMÉROS 2 370 847 ET 2 370 850

CONSIDÉRANT l'usage projeté du bâtiment dont les travaux de mise aux normes ne semblent pas complétés en totalité et la nécessité pour le propriétaire de procéder à un renouvellement de son certificat d'autorisation de rénovation;

CONSIDÉRANT le refus d'obtempérer du propriétaire à l'égard des demandes du Service de l'aménagement du territoire et développement économique afin de s'assurer de la conformité de l'article 40 du règlement de construction n°2011-00 à l'effet qu'un bâtiment principal doit être maintenu en bon état et être réparé au besoin de manière à toujours permettre l'occupation auquel il est destiné et à garantir une apparence de propreté, son intégrité et sa sécurité en conformité avec les codes applicables;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une attestation de conformité du bâtiment réalisée par un professionnel compétent et une complétion conforme du projet.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité d'entamer les démarches complètes et nécessaires pour faire respecter sa réglementation, ce qui peut mener la Ville à un recours en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la Cour supérieure du Québec.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

304-10-18 DÉMARCHES CONCERNANT LE 3865-3871 ROUTE 132 INCLUANT LE LOT NUMÉRO 2 370 853

CONSIDÉRANT l'article 40 du règlement de construction n° 2011-00 à l'effet qu'un bâtiment principal doit être maintenu en bon état et être réparé au besoin de manière à toujours permettre l'occupation auquel il est destiné et à garantir une apparence de propreté, son intégrité et sa sécurité en conformité avec les codes applicables;

CONSIDÉRANT l'article 13 du règlement n° 2015-00 quant à l'obligation du propriétaire de « prendre toute mesure nécessaire afin de corriger une situation dangereuse pour la sécurité des personnes »;

CONSIDÉRANT les avis et les démarches du Service de l'aménagement du territoire et développement économique.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'entamer les démarches nécessaires pour faire respecter sa réglementation, ce qui peut mener la Ville à un recours en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la Cour supérieure du Québec.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

305-10-18 DEMANDE # 2018-0026 - PIIA - AFFICHAGE - 5210, ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 6 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'enseigne à condition que la couleur du fond de l'enseigne soit la même que celle installée au 5206 Route 132 (Domino's).

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

306-10-18

DEMANDE # 2018-0027 - PIIA - 1865, RUE LAURIER

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 5 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'enseigne tel que présenté.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

307-10-18

DEMANDE # 2018-0028 - PIIA - RÉNOVATION EXTÉRIEURE - 550, RUE JOGUES

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation pour des rénovations extérieures;

CONSIDÉRANT que le projet présenté semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères de la section 27 du règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet de rénovation extérieure à condition que le propriétaire installe le même bardeau que son voisin du 560 rue Jogues.



Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

308-10-18

DEMANDE # 2018-0029 - PIIA - RÉNOVATION EXTÉRIEURE - 460, RUE BRÉBEUF

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation pour des rénovations extérieures;

CONSIDÉRANT que le projet présenté semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 6 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet de rénovation extérieure en s'assurant que le propriétaire va également peindre en noir les colonnes et la porte de garage pour s'agencer avec le reste de la façade.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

309-10-18

DEMANDE # 2018-0031 - PIIA - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT QUADRIFAMILIAL (4 LOGEMENTS) - 820, RUE BRÉBEUF

CONSIDÉRANT l'orientation du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine visant à optimiser le développement urbain au sein de secteurs à développer, redévelopper ou à requalifier, à proximité du corridor de transport qu'est la Route 132;

CONSIDÉRANT que le projet de construction semble conforme au règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT que le projet soit assujéti aux critères et objectifs, du règlement numéro 2012-00 tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT qu'une garantie financière est exigée selon le règlement numéro 2012-00, article 23 tel qu'amendé concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin de garantir la réalisation des travaux, tels qu'acceptés;

CONSIDÉRANT l'étude de ce dossier par les membres du CCU.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet de construction, tel que présenté.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

310-10-18 DEMANDE # 2018-0032 - CHANGEMENT DE ZONAGE - 3045, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du CCU;

CONSIDÉRANT les grandes orientations d'aménagement énoncées dans le plan d'urbanisme 2008-PU-00 de la Ville de Sainte-Catherine, plus précisément celle d'optimiser l'utilisation du sol afin d'améliorer la qualité de vie en fonction de la capacité de développement du territoire;

CONSIDÉRANT la planification détaillée pour le redéveloppement du boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du CCU;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'entreprendre la procédure pour le changement de zonage par la création d'une nouvelle zone en front sur le boulevard Marie-Victorin, permettant le projet de redéveloppement tel que présenté.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

311-10-18 DEMANDE # 2018-0033 - PIIA - NOUVELLE CONSTRUCTION - LOT 3 789 472

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et du développement économique a reçu une demande de construction pour un nouveau bâtiment industriel de 2 893,8 m<sup>2</sup>, sis sur le lot 3 789 472, ayant frontage sur la 1<sup>ère</sup> avenue;

CONSIDÉRANT que le projet de construction proposé pour le lot 3 789 472 semble respecter le règlement 2009-Z-00 en matière de zonage;

CONSIDÉRANT que le projet de construction est assujéti aux objectifs et critères de la section A-5 du règlement 2012-00 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), portant sur le secteur industriel lourd;

CONSIDÉRANT l'objectif principal de la section A-5 du règlement 2012-00 portant sur les PIIA qui propose de « rehausser la qualité architecturale des bâtiments industriels, particulièrement pour la fonction administrative, ainsi que les aménagements paysagers »;

CONSIDÉRANT qu'une garantie financière correspondant à 5% du coût des travaux déclarés pour l'émission du permis, jusqu'à concurrence de 50 000\$ par bâtiment est exigée selon l'article 23 du règlement 2012-00 portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du projet par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les modifications présentées au projet de construction répondent toujours aux objectifs et critères du règlement 2012-00;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet de construction, tel que modifié.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

312-10-18

DEMANDE # 2018-0034 - PIIA - 100, RUE DES RAPIDES

CONSIDÉRANT l'étude du projet par les membres du CCU;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement des secteurs à développer, redévelopper, ou requalifier du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères du règlement 2013-00, concernant les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine auxquels est assujettie la zone H-492;

CONSIDÉRANT que le projet de construction atteint les objectifs et critères d'évaluation de la section 29 du règlement numéro 2012-00 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment le plan d'organisation spatiale de la zone H-492 et les critères architecturaux dictés;

CONSIDÉRANT que le projet proposé tend à répondre aux orientations des diverses politiques municipales;

CONSIDÉRANT que le projet résidentiel semble respecter le règlement de zonage no. 2009-Z-00 tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT qu'une garantie financière est exigée selon le règlement numéro 2012-00, article 23 tel qu'amendé concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de garantir la réalisation des travaux, tels qu'acceptés.

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le présent projet de construction en y ajoutant les conditions suivantes :

- Présenter au service d'aménagement du territoire et développement économique un plan de localisation des arbres présents sur le terrain en cause;
- Démontrer que les aménagements extérieurs contribuent à la conservation et la mise en valeur des arbres de grande envergure présents sur la propriété ou sur les limites de propriétés.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

313-10-18

DEMANDE # 2018-0035 - DÉROGATION MINEURE - 100, RUE DES RAPIDES

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est conforme aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du Plan d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure permet l'atteinte d'une des orientations du plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas de préjudices sérieux au voisinage;

CONSIDÉRANT que le refus de la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

CONSIDÉRANT l'étude complète du dossier par le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure concernant la présence d'une case de stationnement en cour avant, applicable au projet projeté au 100 rue des Rapides, lot #3 130 928.

- Autoriser l'implantation d'une case de stationnement pour personne handicapée dans la marge avant, alors que la ligne 10 du tableau 79 du règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé, portant sur « l'occupation des cours d'un usage habitation » qui interdit l'implantation de cases de stationnement en cour avant pour un stationnement hors rue de plus de 4 cases.

Le tout tel que présenté au dossier n° AP17-2235, futur 100 des Rapides, présenté par le plan-projet d'implantation de Patrice Montpetit, technologue en architecture pour la firme Julie Dagenais Architecte.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

314-10-18

10% POUR FINS DE PARC - VERSEMENT D'UNE CONTREPARTIE MONÉTAIRE - PROJET DE REDÉVELOPPEMENT - 820, RUE BRÉBEUF

CONSIDÉRANT l'article 264 concernant les exigences de contribution du règlement 2009-Z-00 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT le plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la présence du parc de La Providence sur la rue Lamarche.

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'exiger du promoteur concerné une contribution en argent équivalant à 10% de la valeur du terrain visé par le projet redéveloppement.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

315-10-18

10% POUR FINS DE PARC - VERSEMENT D'UNE CONTREPARTIE MONÉTAIRE - PROJET DE REDÉVELOPPEMENT - 100, RUE DES RAPIDES

CONSIDÉRANT l'article 264 concernant les exigences de contribution du règlement 2009-Z-00 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT le plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la présence du parc de La Providence sur la rue Lamarche;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'exiger du promoteur concerné une contribution en argent équivalant à 10% de la valeur du terrain visé par le projet redéveloppement.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

316-10-18

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 2 371 242 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Plan d'aménagement d'ensemble auquel est assujettie la zone H-492;

CONSIDÉRANT que ce terrain se trouve dans les secteurs à redévelopper du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la partie de lot 2 371 242 sera grevée d'une servitude de non-construction pour répondre aux besoins municipaux éventuels;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la vente d'une partie de lot 2 371 242 du cadastre du Québec, à l'entreprise Prestiges Construction ou représentants, pour la somme de 35 000 \$.

Que la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière (ou la greffière adjointe) soient et sont par la présente, autorisées à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Qu'un notaire soit mandaté aux frais des acquéreurs afin de recevoir l'acte prescrit à intervenir entre les parties.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

317-10-18

REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE VIDÉO ET DE CAMÉRAS EXTÉRIEURES AU GARAGE MUNICIPAL - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat du système de surveillance vidéo et des caméras extérieures auprès de la compagnie Ali\*Sécurité. au montant de 29 551.38 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense de 26 984.35 \$ (coût net de ristournes TPS et TVQ) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement de cette dépense se fera sur une période de cinq (5) ans à partir de 2019 pour un montant annuel de 5 396.87 \$.

ADOPTÉE

318-10-18

APPEL D'OFFRES SP18GE02 - RÉFECTION DE LA RUE CENTRALE ET CONSTRUCTION DU PARC FRANCIS-XAVIER-FONTAINE - TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA CHUTE DE L'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Excavation CivilPro inc. pour les travaux de réfection de la rue Centrale et construction du parc Francis-Xavier-Fontaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer une chute dans un regard du réseau d'égout sanitaire à l'intersection du boul. Saint-Laurent et de la rue Centrale;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser des dépenses contrôlées en régie jusqu'à un maximum de 199 200 \$ toutes taxes incluses par un avis de changement à l'entrepreneur Excavation Civilpro inc. permettant ces travaux correctifs. La dépense au montant de 181 890,84 \$ nette ristourne sera financée par le règlement d'emprunt 823-17.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

319-10-18

APPEL D'OFFRES SP18GE18 - PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DES VILLES DE DELSON, SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 21 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final est J.F. Sabourin et associés;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de plan de gestion des débordements des villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine à J.F. Sabourin et associés au montant corrigé de 110 003.48 \$ toutes taxes incluses, conditionnellement à ce que les Villes de Delson et Saint-Constant confirment par résolution les montants relatifs à chacune des Villes.

La quote-part de la Ville de Sainte-Catherine s'établissant à 42 193.98 \$ toutes taxes incluses.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

320-10-18

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Madame Isabelle Morin propose, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois de septembre 2018, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- un montant de 2 477 142.18 \$, un montant de 81 876.10 \$ (2ième liste) pour les déboursés mensuels du mois de septembre 2018 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 1er octobre 2018;
- un montant de 1 327 270.91 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;
- un montant de 252 494.11 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 323 361.48 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

- 321-10-18 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À: CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES H-713, AFIN D'Y AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGES «HABITATION UNIFAMILIALE «H1»» EN STRUCTURE CONTIGUË; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES M-558 AFIN DE RETIRER LA DISPOSITION SPÉCIALE CONCERNANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR L'ENSEMBLE DES USAGES; MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE DE FAÇON À INTÉGRER LA NOUVELLE ZONE H-713 À MÊME LA ZONE H-712; MODIFIER LES LIMITES DES ZONES M-558, M-660 ET M-661 AU PLAN DE ZONAGE; ABROGER LE FEUILLET « E.1 » DE L'ANNEXE « E » INTITULÉ PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE.
- Madame la conseillère Julie Rondeau donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 2009-Z-61 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à: Créer une nouvelle grille des usages et des normes H-713, afin d'y ajouter la catégorie d'usages «Habitation unifamiliale «h1»» en structure contiguë; Modifier la grille des usages et normes M-558 afin de retirer la disposition spéciale concernant le plan d'aménagement d'ensemble pour l'ensemble des usages; Modifier le plan de zonage de façon à intégrer la nouvelle zone H-713 à même la zone H-712; Modifier les limites des zones M-558, M-660 et M-661 au plan de zonage; Abroger le feuillet « E.1 » de l'Annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble.
- 322-10-18 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-99 TEL QU'AMENDÉ RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS
- Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement remplaçant le règlement numéro 1002-99 tel qu'amendé relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils.
- Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.
- 323-10-18 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- Monsieur le conseiller Michel LeBlanc donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement 1008-00-26 modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.
- Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.
- 324-10-18 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À: : CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES H-713, AFIN D'Y AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGES «HABITATION UNIFAMILIALE «H1»» EN STRUCTURE CONTIGUË; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET

NORMES M-558 AFIN DE RETIRER LA DISPOSITION SPÉCIALE CONCERNANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR L'ENSEMBLE DES USAGES; MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE DE FAÇON À INTÉGRER LA NOUVELLE ZONE H-713 À MÊME LA ZONE H-712; MODIFIER LES LIMITES DES ZONES M-558, M-660 ET M-661 AU PLAN DE ZONAGE; ABROGER LE FEUILLET « E.1 » DE L'ANNEXE « E » INTITULÉ PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE.

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance, un avis de motion a été donné;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro 2009-Z-61 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à: : Créer une nouvelle grille des usages et des normes H-713, afin d'y ajouter la catégorie d'usages « Habitation unifamiliale « h1 » » en structure contiguë; Modifier la grille des usages et normes M-558 afin de retirer la disposition spéciale concernant le plan d'aménagement d'ensemble pour l'ensemble des usages; Modifier le plan de zonage de façon à intégrer la nouvelle zone H-713 à même la zone H-712; Modifier les limites des zones M-558, M-660 et M-661 au plan de zonage; Abroger le feuillet « E.1 » de l'Annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet soit fixée au 19 novembre 2018 à 18h, à la salle du conseil sise au 5465, boulevard Marie-Victorin, ou à toute autre date fixée par la greffière.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

325-10-18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-60 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À: MODIFIER L'ARTICLE 79, TABLEAU 79 AFIN D'AJOUTER DES NORMES APPLICABLES POUR UN BÂTIMENT JUMELÉ OU CONTIGU CONCERNANT LA PLATE-FORME OU PATIO DONNANT ACCÈS À UNE PISCINE HORS TERRE; SPÉCIFIER L'ARTICLE 170 CONCERNANT LES DISPOSITIONS ET LES INTENTIONS RELATIVES À LA PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE LOGEMENT AU NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET À L'INTERDICTION DE LA PRÉSENCE DE LOGEMENTS SOUS LE NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE POUR TOUT NOUVEAU BÂTIMENT DE TYPE « HABITATION H2-H3-H4 »; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-430 AFIN D'Y SPÉCIFIER QUE L'USAGE DE TYPE « HABITATION MULTIFAMILIALE « H3 » » EST ASSUJETTI À LA SECTION 26 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PIIA; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE I-218, POUR Y INCLURE L'USAGE « C8C01-ENTREPÔT ET DÉPÔT DE PRODUITS DIVERS, À L'EXCEPTION DES PRODUITS EN VRAC »; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE I-221, AFIN DE REMPLACER LE TEXTE « I2A LES CENTRES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE HAUTE TECHNOLOGIE » DE LA NOTE (3) PAR LE TEXTE « I1A LES CENTRES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE HAUTE TECHNOLOGIE ».

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 14 août 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement portant le numéro 2009-Z-60 a été adopté le 14 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 septembre 2018;



CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 2009-Z-60 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à: Modifier l'article 79, tableau 79 afin d'ajouter des normes applicables pour un bâtiment jumelé ou contigu concernant la plate-forme ou patio donnant accès à une piscine hors terre; Spécifier l'article 170 concernant les dispositions et les intentions relatives à la présence obligatoire de logement au niveau du rez-de-chaussée et à l'interdiction de la présence de logements sous le niveau du rez-de-chaussée pour tout nouveau bâtiment de type « Habitation H2-H3-H4 »; Modifier la grille des usages et normes de la zone H-430 afin d'y spécifier que l'usage de type « Habitation multifamiliale «H3» » est assujetti à la section 26 du règlement concernant les PIIA; Modifier la grille des usages et normes de la zone I-218, pour y inclure l'usage « c8c01-entrepôt et dépôt de produits divers, à l'exception des produits en vrac »; Modifier la grille des usages et normes de la zone I-221, afin de remplacer le texte « i2a Les centres de recherche et développement de haute technologie » de la note (3) par le texte « i1a Les centres de recherche et développement de haute technologie ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

## ----- 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- .- M. Richard Favreau;
- .- Mme Carline Louis-Charles
- .- M. Jean-Serge Lacasse
- .- Mme Lise Dupras
- .- Mme Elaine Kerlegrand

## ----- COMMUNICATIONS AU PUBLIC

326-10-18

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h37.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Serge Courchesne, trésorier